#### **DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

### **COMMUNE DE MONTARNAUD**

# ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA CINQUIEMEE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

(Enquête publique du 5 février au 7 mars 2018)



### **ANNEXES**

Marie Christine Boyer Commissaire enquêteur

- 1- Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2018 préparatoire à la conduite de l'enquête publique.
- 2- Annexe 2 : Convocation du maire de la commune pour remise de la synthèse des observations.
- 3- Annexe 3 : PV de clôture de l'enquête publique et synthèse des observations.
- 4- Annexe 4 : Mémoire en réponse du maire de la commune aux observations.
- 5- Annexe 5 : Copie des avis de publicité dans la presse.
- 6- Annexe 6 : Décision n° E17000214/34 du 18 décembre 2018 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier désignant le commissaire enquêteur.
- 7- Annexe 7 : Arrêté municipal n°4147 du 15 janvier 2018 de M. le maire de Montarnaud prescrivant l'enquête publique.
- 8- Annexe 8 : Certificats d'affichage du Maire de la commune de Montarnaud en date des 29 janvier et 7 mars 2018.

# ANNEXE 1

Compte rendu de la réunion du 11 janvier 2018 préparatoire à la conduite de l'enquête publique

#### PV de réunion du 11 janvier 2018 à la Mairie de Montarnaud

Le jeudi 11 janvier à 15 heures étaient présentes madame Labatut, responsable du service d'Urbanisme de la commune de Montarnaud ainsi que madame Marie Christine Boyer, commissaire enquêteur.

Au cours de cette réunion une présentation du dossier a été effectuée par madame Labatut.

Il a été convenu que l'enquête de cinquième modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune aurait lieu du lundi 5 février au mercredi 7 mars 2018, pour une durée de 31 jours consécutifs.

Les permanences du commissaire enquêteur ont été fixées comme suit :

- Le lundi 5 février 2018 de 9h à 12h
- Le vendredi 16 février 2018 de 15h à 15h
- Le mercredi 7 mars 2018 de 15h à 18h

L'arrêté du maire et l'avis d'enquête ont été établis en concertation entre la municipalité et le commissaire enquêteur.

Il a été décidé que le dossier d'enquête publique serait mis en ligne sur le site internet de la commune et qu'une adresse électronique dédiée serait créée et mise à disposition pour que les administrés qui le souhaiteraient puissent formuler par ce biais leurs observations.

Il a également été retenu que les observations formulées par messagerie, par courrier postal ou par inscription sur registre papier tenu en mairie, seraient mises en ligne sur le site internet, ainsi que les avis des personnes publiques consultées au fur et à mesure de leur production.

PV établi par Mme Marie-Christine Boyer Le 11 janvier 2018

# ANNEXE 2

Convocation du maire de la commune pour remise de la synthèse des observations

Marie-Christine BOYER Commissaire enquêteur 6 Impasse du Marais 34 470 Pérols

Tél: 06 05 43 12 08

Pérols le 8 Mars 2018

À

Monsieur le maire de la commune de Montarnaud

À l'attention de Mme Corinne LABATUT-DUEE 80 Avenue Gilbert SENES 34570 MONTARNAUD

<u>Objet</u>: Enquête Publique relative à la 5<sup>éme</sup> modification du PLU de votre commune.

 $\underline{\textbf{R\'ef}}$ : Décision T.A n° E17000214/34 du

18/12/2017.

Votre arrêté n° 4147 du 15 janvier 2018

Monsieur le maire

Conformément à la décision n° E17000214/34 du 18/12/2017, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier et aux dispositions de votre arrêté n° 4147 du 15 janvier 2018, j'ai conduit l'enquête publique relative à la 5<sup>éme</sup> modification du PLU de votre commune.

Après contact et entretien avec vos services à la clôture de l'enquête je vous confirme la date du :

Mardi 13 mars 2018 - 10 h 00 dans vos locaux à la mairie de Montarnaud.

Pour une rencontre à l'occasion de laquelle je vous communiquerais les observations recueillies au cours de cette enquête.

Je vous prie de croire monsieur le maire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le commissaire enquêteur

Marie-Christine BOYER

# ANNEXE 3

PV de clôture de l'enquête publique et synthèse des observations

Pérols le 8 Mars 2018

Marie-Christine BOYER Commissaire enquêteur 6 Impasse du Marais 34 470 Pérols

Tél: 06 05 43 12 08

À

M. monsieur le maire de la commune de Montarnaud

À l'attention de Mme Corinne LABATUT-DUEE

80 Avenue Gilbert SENES 34570 MONTARNAUD

Objet: Enquête Publique relative à la demande de

5<sup>émê</sup> modification du PLU de votre

commune.

<u>**Réf**</u>: Décision T.A n° E17000214/34 du

18/12/2017.

Votre arrêté n° 4147 du 15 janvier 2018

Monsieur le maire

Conformément à la décision n° E17000214/34 du 18/12/2017, de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier et aux dispositions de votre arrêté n° 4147 du 15 janvier 2018, j'ai conduit l'enquête publique relative à la demande de 5<sup>éme</sup> modification du PLU de votre commune.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, concernant ce projet de modification le PV de clôture de cette enquête publique ainsi qu'une synthèse des observations

## ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DEMANDE DE $5^{\mathrm{EME}}$ MODIFICATION DU PLU DE LA COMMUNE DE MONTARNAUD

### PROCES-VERBAL DE CLÔTURE D'ENQUÊTE

L'enquête publique, relative à la 5<sup>éme</sup> modification du PLU de la commune de Montarnaud s'est déroulée dans de bonnes conditions, aucun incident, n'est venu perturber le bon déroulement de l'enquête.

#### **⇒** Les me<u>sures de publicité :</u>

Les mesures de **publicité** <u>obligatoires</u> de l'enquête publique dans 2 journaux régionaux, en mairie de Montarnaud, sur le terrain en bordure du projet de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative et sur le site internet de la ville de Montarnaud ont été réalisées conformément aux prescriptions de l'arrêté municipal n° 4147 du 15 janvier 2018.

#### A savoir:

- Parution dans deux journaux régionaux diffusés dans le département de l'Hérault :

Les parutions ont eu lieu dans les journaux le « Midi Libre » et « l'Hérault du Jour » éditions du 20 janvier 2018 pour le 1<sup>er</sup> avis et dans ces mêmes journaux éditions du 11 février 2018 pour le 2<sup>éme</sup> avis.

- Mise en ligne sur le site internet de la commune de Montarnaud :

L'avis d'enquête, l'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique et les pièces du dossier ont été mis en ligne sur le site internet de la commune de Montarnaud : <a href="www.montarnaud.com">www.montarnaud.com</a> Le C-E s'est assuré de la réalité de cette mise en ligne (effective depuis le 16 janvier 2018 pour l'avis d'enquête et l'arrêté du maire et dès l'ouverture de l'enquête le 5 février pour les pièces du dossier) en visitant le site internet de la commune.

- Affichage de l'avis d'enquête en mairie (du 18 janvier au 7 mars 2018 inclus) :

L'avis d'enquête a été affiché (format A3) sur le panneau habituel d'affichage de la commune, visible de l'extérieur, en façade de la mairie. Le C-E a vérifié la réalité de cet affichage le vendredi 19 janvier 2018 soit 17 jours avant le début de l'enquête publique et à chacun de ses passages en mairie pour la tenue de ses permanences.

Il a été affiché en outre, toujours en format A3, également depuis le 18 janvier : route de Montpellier en face de la salle des fêtes, rue Jean Moulin sur la façade de la bibliothèque et avenue de Font Mosson devant le groupe scolaire.

M. le maire de la commune de Montarnaud a établi un premier certificat attestant de cet affichage et a été sollicité, après la clôture de l'enquête, par le C-E pour établir un deuxième certificat attestant d'un affichage continu du 18 janvier au 7 mars 2018.

\_\_\_\_\_

- <u>Affichage de l'avis d'enquête à proximité de l'ancienne cave coopérative vinicole (du 17 janvier au 7 mars 2018 inclus)</u>:

L'affiche conforme aux caractéristiques et dimensions (A2) fixées par l'arrêté ministériel du 24/04/2012 a été affichée en bordure de la route départementale 111<sup>E1</sup> à hauteur de l'ancienne cave coopérative.

Le C-E a vérifié la réalité de ces affichages le vendredi 19 janvier 2018, puis à chacune de ses permanences.

- Information complémentaire sur la tenue de l'enquête publique :

Une information sur la tenue de l'enquête publique a également été assurée par l'intermédiaire des panneaux lumineux communaux et sur le bulletin municipal de février 2018.

#### **□** La mise à disposition du dossier d'enquête auprès du public :

Le dossier et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique dans le bureau d'accueil de la mairie. Des fonctionnaires communaux étaient disponibles pour la surveillance du dossier et l'information éventuelle du public.

Le dossier était également consultable sous forme dématérialisée par la mise à disposition gratuite d'un accès informatique, en mairie de Montarnaud.

#### **⇒** Les observations du public :

Le public, conformément aux dispositions de l'arrêté prescrivant l'enquête, pouvait formuler ses observations soit :

- ✓ Au siège de l'enquête : mairie de Montarnaud par inscription d'observations au registre d'enquête ;
- ✓ En mairie de Montarnaud, verbalement à l'occasion de sa rencontre avec le C-E les jours de permanence ;
- ✓ Par courrier postal à l'adresse du siège de l'enquête mairie de Montarnaud à l'attention du C-E;
- ✓ Et enfin par voie électronique à une adresse mail dédiée : enqueteplumontarnaud@gmail.com

Tout au long de l'enquête publique, les observations du public étaient consultables en mairie (registre d'enquête, pétition, copie des mails et des lettres d'observations) et sur le site internet de la commune où elles étaient mises en ligne au fur et à mesure et de leur production.

#### **⇒** La tenue des permanences :

Elles se sont tenues dans la salle du conseil municipal de la mairie de Montarnaud. Toutes facilités ont été données par la commune au C-E pour la tenue de ses permanences.

Au cours de ces permanences 16 personnes ont rendu visite au commissaire enquêteur :

4 au cours de la 1<sup>ére</sup> permanence le lundi 5 février 2018;
 (Mme Anne Gallière, Mme Bertrand Magali, Mme Marie Thérèse Gallière et Mr Miguet Michel)

\_\_\_\_\_

- 5 au cours de la 2<sup>éme</sup> permanence le vendredi 16 février 2018; (M. Miguet Michel, Mme Aliaga-Bellec Isabelle, Mme et M. Aubry)
- 7 au cours de la 3<sup>éme</sup> permanence le mercredi 7 mars 2018;
   (M. Miguet, M. Bessodes, M. Courbot Daniel, M. Le Croisey, Mme Bousquet Cathy, Mme Briandy Claudine et M. Bresson Romain)

#### **⇒** La clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai d'enquête, à l'heure habituelle de fermeture de la mairie à 18 h 00, le registre d'enquête a été clos par le C-E. A également été close la possibilité donnée au public de formuler ses observations par la voie électronique.

Le registre d'enquête ainsi que les courriels, courriers et toutes les pièces qui lui étaient annexés ont été conservés par le C-E qui les retournera en mairie à l'occasion de la remise de son rapport.

#### *⇒ La participation du public :*

- 14 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête ;
- 18 observations ont été communiquées par la voie électronique ;
- 4 courriers, format papier, ont été remis ou adressés au commissaire enquêteur ;
- 3 pétitions (dont une, sur le même sujet remontant à 2016), ont été remises au commissaire enquêteur;
- 16 personnes ont rencontré le commissaire enquêteur à l'occasion de ses 3 permanences ;

Les observations inscrites au registre d'enquête ont été numérotées : R1 à R14, les observations reçues par voie électronique M1 à M18, les observations reçues par courrier papier L1 à L4 et les pétitions remises au commissaire enquêteur P1, P2 et P3.

Les courriels, les pétitions, les courriers et leurs pièces jointes ont été annexés au registre d'enquête et devront être conservés par les services de la commune avec le registre d'enquête publique.

Ce sont au final, 29 dépositions distinctes qui ont été répertoriées, avec identification des différents thèmes selon la liste exhaustive présentée en II ci-après.

### II

## LISTE EXHAUSTIVE DES PERSONNES S'ETANT MANIFESTEES AU COURS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

R = observation registre

M = observation par messagerie

L = observation courrier papier

P = observation par pétition

Par ordre alphabétique

N°	Nom Prénom	Résumé de l'observation	Thèmes
	Association citoyenne de Montarnaud Pétitions d'opposition au projet P1 et P2 Remises par Mme Magali BERTRAND le 5/02/18 Et par Mme Isabelle ALIAGA-BELLEC Présidente le 16/02/18 P1 pétition (2016) 133 P2 pétition (2018) 120 signatures	Rappel de la pétition de 2016 formulant des observations sur le projet de réhabilitation de la cave (pétition P1) Pétition P2 d'opposition au projet de modification du PLU; les signataires demandent aux élus: De renoncer au projet De renoncer à cette modification du PLU De construire un véritable projet alternatif d'amélioration des services publics à la population sur le site de la cave coopérative avec de nouveaux locaux pour une mairie, de nouveaux parkings, parcs de jeux et espaces verts, un nouvel espace extérieur pour des manifestations publiques, une maison de retraite. Revoir le projet de maison des associations conçu sans places de stationnement.	Opposition globale au projet  Non à la modification du PLU  Stop à l'urbanisation galopante de la commune  Exigence d'un projet alternatif
	Groupe de citoyens de Montarnaud  Pétition de soutien au projet signée de 125 personnes  Déposée en mairie le 16/02/18 et le 07/03/18  P3	Demande à la population de ne pas être dupe et de soutenir le projet communal qui passe par la modification du PLU.  Les signataires ne souhaitent pas un centre-ville déserté et une commune surendettée.  Le projet alternatif couterait 2 millions d'euros au contribuable.  La réhabilitation de la cave est coûteuse en raison de fortes contraintes liées à la structure du bâtiment (cuves de stockage qui soutiennent les murs du bâtiment)  Les signataires relèvent aussi l'intérêt d'une médiathèque gratuite livrée clés en mains	Favorable au projet  Oui à la modification du PLU  Equipement public gratuit au bénéfice des Montarnéens
1	Mme ALIAGA-BELLEC Conseillère municipale et communautaire Présidente de l'association citoyenne de Montarnaud M7 – L2 - P1 et P2	Dans son courrier, Mme Aliaga-Bellec rappelle l'urbanisation extrêmement rapide de l'urbanisation la population communale en peu d'années est passée de 2 500 à presque 4 000 habitants, et dépasserait 5 000 à l'horizon 2020. Les engagements de la municipalité pris au moment des dernières élections municipales pour une croissance modérée et échelonnée ne sont pas tenus. Le vieux centre demeure à l'abandon, la circulation est devenue intolérable, les infrastructures ne suivent pas. La ZAC du Pradas présente des infrastructures défaillantes. Rien ne garantit une bonne réalisation du projet communal	Opposition globale au projet Extension trop rapide de l'urbanisation Les équipements publics ne suivent pas Absence de communication et

\_\_\_\_\_

Mme Aliaga dénonce une absence de communication et de débat sur le projet en conseil municipal et avec la population, absence de réunion publique. de débat Absence de transparence

M. ARTIERES Jean-Marie
5 Rue Occitane
34570 Montarnaud
Conseiller municipal
groupe majoritaire.

L3

Favorable au projet qui va permettre notamment

• Poursuivre une politique de mixité urbaine : C'est un peu la « marque de fabrique » de l'expansion démographique et spatiale du village : associer habitat diversifié, activités commerciales, équipements publics, sans consommer d'espace agricole. Le projet confirme et amplifie cette option.

• Donner une nouvelle vie à l'ancienne cave coopérative :

Lors de mon arrivée à Montarnaud avec ma famille, au printemps 1981, la cave coopérative viticole était un lieu de rencontres. Au moment des vendanges, c'était là que les viticulteurs venus décharger leurs bennes de raisins échangeaient les « nouvelles », exposaient leurs espoirs personnels ou pour la collectivité, commentaient la récolte. Puis c'était autour de ceux qu'on n'appelait pas forcément « œnologues » d'investir la cave, suivis des négociants tandis que les gérants étaient présents toute l'année. Plus tard, la cave devenue le « Caveau » accueillait les particuliers, fidèles acheteur du vin consommé quotidiennement. C'était aussi le lieu du logement de fonction de l'administrateur. Bref, c'était la « maison » des vignerons coopérateurs. En résumé, un espace symbolique structurant et avant une importance sociale et économique essentielle.

Ce projet permettra de conserver, en le modernisant, un bâtiment, symbole d'une activité économique passée encore présente à Montarnaud mais sous une autre forme.

Grâce à la transformation d'usage proposée, on va passer de la culture du vin à la culture autour des livres journaux, périodiques, CD, peut-être tablettes et d'autres supports d'une médiathèque adaptée aux besoins de Montarnaud au 21° siècle. Ce sera toujours un lieu d'échanges, qui contribuera à établir du lien entre anciens et nouveaux habitants.

• Restaurer un bâtiment aujourd'hui dégradé :

Décrite dans l'enquête comme un bâtiment dégradé, la cave donne aujourd'hui l'image d'une authentique friche industrielle, de plus située en entrée de ville, visible d'une pénétrante majeure vers le village, reliée à l'autoroute A 75. Régulièrement « squattée », abandonnée, l'ancienne cave n'a aucun avenir architectural si sa transformation n'est pas intégrée à la valorisation du domaine foncier qui lui est rattaché. Et c'est précisément ce qui est proposé ici. Du reste, bien des villages de notre département butent sur la difficulté de concevoir un projet viable et la présence d'anciennes caves, inutilisées au gré de concentrations successives, deviennent un obstacle à leur développement harmonieux.

AF

Propositions complémentaires

Lot espace vert

Cheminements piétonniers et voies cyclables

Panneaux solaires et phovoltaïque

		<ul> <li>Préserver les finances locales:</li> <li>Placé sous tension, le budget communal, ne peut investir massivement, sans retenue, sans calcul sérieux, sans projet crédible et sans autre intention électoraliste que de faire miroiter l'appropriation sans avenir de cet espace historique. A moins que le dessein caché ne soit « d'offrir » cet espace, merveilleusement situé à quelque « ami » promoteur</li> <li>Je voudrais aussi, vous soumettre trois interrogations: <ul> <li>Sans remettre en cause l'économie générale du projet, ne serait-il pas possible de définir de façon plus contraignante un lot réservé à un espace vert arboré, qui même de dimension modeste, serait, me semble-t-il préférable à des alignements d'arbres ou de végétaux?</li> <li>Il est affirmé à plusieurs reprises l'obligation de prévoir des cheminements piétonniers; ne serait-il pas souhaitable d'organiser aussi des voies cyclables, qui seraient utiles pour sécuriser les déplacements vers le collège voisin, lui-même déjà bien irrigué?</li> <li>Le règlement de la future zone « UF » donne l'impression de vouloir brider le développement des panneaux solaires et photovoltaïques alors qu'au contraire ne faudrait-il pas encourager et même rendre obligatoire leur essor, regardant ainsi vers l'avenir?</li> </ul> </li> </ul>	
3	Mme et M. AUBRY R6	Favorables au projet Ce projet permettra de faire des économies aux Montarnéens. Nous ne sommes pas en campagne électorale, c'est d'abord l'intérêt général qui doit primer	AF
4	M. AUDRAN René Montarnaud  Ancien 1 <sup>er</sup> adjoint et délégué à l'urbanisme De 1990 à 2001  M8	Enquête publique conduite comme une simple formalité. Montage du projet « monté » sans concertation.  Opacité des démarches et transactions entre le maire, le propriétaire et le ou les promoteurs.  Médiathèque déjà prévue dans la ZAC, pourquoi les équipements de superstructure prévus dans la ZAC n'ont-ils pas été réalisés ?  L'augmentation débridée de la population ces dernières 4 années met en exergue de nombreux disfonctionnements dus aux insuffisances des installations de la commune.  Le projet tel qu'il est prévu sert davantage les intérêts des promoteurs que ceux des montarnéens.  L'impact du projet est trop important pour qu'il soit traité par une simple modification du PLU.  Réaliser plutôt la révision du PLU.	Absence de concertation Opacité dans les transactions Augmentation débridée de la population Opération au bénéfice majeur des promoteurs Réaliser la révision du PLU
5	BENOIT Cédric Montarnaud M3	Montarnaud cité dortoir ? La cave coopérative est une richesse pour Montarnaud Elle ferait la liaison entre les anciens et les nouveaux habitants par la création d'une médiathèque ou une salle des fêtes ou encore un village associatif On pourrait aussi déménager l'école qui n'est pas assez	Vocation à revoir de la cave coopérative réhabilitée. Déplacement et création

		grande et qui la rapprocherait de l'école maternelle/crèche. Oui à des infrastructures Non à de nouveaux lotissements	d'infrastructures municipales Cité dortoir
6	Mme BERTRAND Magali 209 rue Martin Luther King Montarnaud R2 M18	Non à ce projet. Il y a déjà 77 parcelles pour la ZAC, la cave coopérative doit rester aux montarnéens et être utilisée pour eux. On doit y mettre la mairie et la maison des associations qui sont situées dans un endroit dangereux et sans trottoirs avec un parking toujours complet.  Remise d'une partie de la pétition P2 (74 signatures) en complément de celles remises le 5 février en ouverture de l'enquête publique.	Vocation à revoir de la cave coopérative réhabilitée
7	M. BESSODES Jean- Luc Membre association citoyenne Montarnaud, élu communal et élu communautaire (CCVH)	Evoque les protections particulières des emprises du projet qui sont remises en causes par la modification du PLU qui introduit un changement d'affectation de la zone.  La servitude AC 1 de protection du château de Montarnaud et de l'église Notre Dame du Fort est affectée par le projet.  Le projet voulu par la municipalité est en contradiction avec le rapport de présentation du PLU en vigueur et de son PADD.  La procédure qui aurait dû être retenue est celle de la révision du PLU et non de la modification.  M. Bessodes demande au C-E d'émettre pour ces raisons un avis défavorable au projet.	Patrimoine Château et église de Montarnaud classés Servitude AC1 mal respectée Procédure de modification du PLU inadaptée (article L153-31)
8	M. BOUSQUET Cathy R12	Regrette l'absence de concertation sur le projet dans la commune.  Regrette-le manque d'espace de jeux et d'activités maraichères.	Concertation Espaces verts
9	M. BRESSON Robert R8	Construire oui, mais pas de façon anarchique. Le village a déjà perdu son âme n'en rajoutons pas	Anarchie
10	M. BRESSON Romain R14	Les villas de la rue de la Carrièrrasse sont en contre bas par rapport au terrain attenant avec en particulier un risque de nuisances sonores et visuelles. En cas de forte pluie risque de débordement du fossé et inondation. Souhaite des buses à la place du fossé	Nuisances Bruit visuelles inondation
11	Mme et M. BRIANDY Claudine et Claude Montarnaud M13 R13	Quel gâchis de construire un bâtiment de commerces et bureaux en plein axe des 2 principales architectures classées du village : la chapelle Notre Dame du Fort et la cave coopérative. Ceci n'est pas concevable, d'autant plus que la visibilité de la cave sera réduite en venant du village. Et celle en entrant au village côté Sud se fera sur un bloc de béton, rien à voir avec un village qui déjà a trop bétonné ces derniers mois.  D'un côté, on veut mettre en valeur un riche patrimoine (la cave et son beau fronton) et de l'autre on bétonne à	Gâchis de construire bureaux et commerces en plein axe des 2 principales architectures du village.  Réduction de la

		tout va à proximité! Pour mettre en valeur la cave, il ne faut pas construire des logements et des commerces devant, mais faire un espace vert arboré et un espace pour enfants ou de rencontre.  Avec ce projet de commerces l'accès ne sera plus sécurisé pour les élèves allant au collège car il y aura une rupture des voies piétonne et cyclable.  Nous, des montarnéens parmi tant d'autres, refusons que notre beau village se dénature petit à petit Que la cave soit transformée en médiathèque c'est important pour la vie sociale de tous mais s'il vous plaît conservons-la visible de partout!	visibilité de la cave.  Un espace vert devant la cave aurait été préférable.  Sécurité des élèves se rendant au collège.
12	M. CABELLO Gérard Maire de la commune de Montarnaud M15	M. le maire avant la clôture de l'enquête a souhaité communiquer au C-E bon nombre d'éléments de réponse aux observations formulées par des opposants au projet et en particulier à celles formulées par Mme ALIAGA-BELLEC Isabelle.	Aspect financier Démographie ZAC du Pradas Equipements
13	Mme CHAMBON Régine Montarnaud M2	L'espace de la cave et de son foncier est le SEUL LIEU qui unit "ancien" et "nouveau village". C'est un bien qu'ont payé les viticulteurs de ce village et qui ne <b>doit pas être offert</b> au promoteur.  La Mairie doit ABSOLUMENT le préempter et l'acheter afin de doter le village d'EQUIPEMENTS PUBLICS "utiles » à TOUS LES MONTARNEENS.  La Mairie a déjà budgété une enveloppe conséquente (450.000 euros) pour la réfection d'une maison des associations, vétuste et exigüe. Pourquoi ne pas avoir investi cette somme dans l'achat de la CAVE, estimée à 800.000 € où il aurait pu mettre la maison des associations ?  Y-a-t-il tant d'urgence à "liquider" ce dernier bien.  Enquête publique conduite comme une simple formalité. Montage du projet sans concertation.  Médiathèque déjà prévue dans la ZAC.  Pourquoi les équipements publics prévus dans la ZAC n'ont-ils pas tous été réalisés	Non à la modification du PLU Opposition globale au projet Faire jouer le droit de préemption Vocation à revoir de la cave coopérative réhabilitée. Absence de concertation Financement de la médiathèque déjà prévus dans la ZAC.
14	M. DU BUC R9	Trouve le projet peu ambitieux au moins pour trois raisons Part réservée à l'espace public trop restreint. Un tel projet aurait mérité un regroupement de plusieurs équipements publics. Sur un tel espace à proximité du centre-ville l'occasion était belle de créer un véritable espace de respiration du type jardins partagés ou parc arboré. Le projet ne s'intègre pas du tout au quartier limitrophe « lotissement Pascal ». Se pose également le problème des accessibilités entre le projet le centre-ville, la pharmacie et les centres médicaux. Sur un autre plan, le projet fait la part belle au logement	Souhait d'un projet plus ambitieux  Accessibilités  Liaison avec les quartiers limitrophes  Cadre de vie  Espace arboré ou jardins partagés

		individuel au détriment d'une opportunité d'améliorer le cadre de vie	
15	M. FAURE Emmanuel Montarnaud M10	J'aimerais m'entretenir avec vous concernant la révision du PLU à Montarnaud.  J'habite après l'avenue Font Mosson (sur Font Carbonnière), sur un terrain dit non constructible et pourtant habité.  Le maire m'avait mentionnée que ces terrains ne deviendraient pas constructibles mais qu'on aurait la possibilité d'y faire une piscine et d'une extension de 30m2.	Révision du PLU  Observation hors sujet
16	Mme GALLIERE Anne Conseillère municipale R1 et R10	Opposée au projet, il faut transférer la mairie, la poste, la maison des associations, la salle des fêtes, les bureaux et ateliers municipaux à la cave coopérative. Il n'y a pas assez de parking actuellement sur les emplacements actuels. La maison des associations prévue sans parking et bien trop petite. Il y a eu des erreurs d'urbanisme pour la ZAC et ça va être pareil. La cave a été faite par les habitants, elle doit être utilisée pour eux pour l'intérêt général.  Depuis 1939, cette cave a été payée et entretenue par des générations de Montarnéens. Ils ont concédé de lourds sacrifices humains et financiers. Les années difficiles de la viticulture ont mis en péril le vignoble et forcément les caves coopératives. De quel droit un maire par un coup de crayon s'autorise-t-il à urbaniser ce lieu.  Alors que la municipalité manque cruellement d'un espace pour la mairie, poste de police municipale, locaux pour les employés municipaux, parkings.	Opposition globale au projet  Vocation à revoir de la cave coopérative réhabilitée.  Stationnement  Urbanisation contestée du lieu  Besoins en équipements publics communaux
17	Mme GALLIERE Marie Thérèse R3	Les générations de Montarnéens se sont saignées pour cette cave. Elle doit revenir au moins à la commune pour servir l'intérêt général. STOP au béton. La Mairie doit préempter c'est un impératif.	Préemption du bien pour garantir l'intérêt général
18	Mme GALLIERE Nathalie R11	Cette cave doit faire l'objet d'un aménagement autre que des logements. Le projet initial de médiathèque était intéressant	Oui à la médiathèque Non aux logements
19	M. GOBILLOT Alain 859 avenue Lucie Aubrac M16	Je suis contre le projet tel qu'il est présenté. En effet la cave coopérative fait partie avant tout du patrimoine et de l'histoire de la commune. Il est donc normal et logique qu'elle reste la propriété des montarnéens. Ce bâtiment pourrait être réaménagé pour abriter et regrouper tous les services municipaux y compris la mairie très peu accessible y compris à pied et la médiathèque projetée. Les terrains attenants pourraient utilement être, pour partie aménagés en parking, ce qui manque cruellement dans notre commune et pour partie en bassin de rétention car il est évident que les épisodes pluvieux seront de plus en plus fréquents et intenses. Enfin, je ne comprends pas la démarche qui consiste à	Opposition globale au projet  Plutôt réaliser des équipements publics  Stationnements et espaces verts  Bassins de rétention

\_\_\_\_

\_\_\_\_ 17 *|* 

		céder ce lieu à un promoteur pour qu'il en fasse un moyen de s'enrichir. L'expérience de la ZAC est à ce sujet éloquente. Il suffit de constater l'état physique de ce quartier (voies piétonnes existantes endommagées depuis 3 ans et non réhabilitées, espaces verts en friche, détritus partout présents, véhicules circulant à des vitesses excessives sur des voies sans visibilité et étroites, pannes à répétition et durant plusieurs mois de l'éclairage public). En conclusion, je pense que le contenu de ce projet est contraire à toute logique.	Enrichissement des promoteurs
20	M. ILLIMITI Laurent R7	Favorable au projet, remet une pétition de soutien au projet communal	Favorable au projet
21	M. LIOUX Christophe. ZAC de Montarnaud M6	Une première chose ; est-il normal que le 05 Février, 1er jour de permanence du commissaire enquêteur, le parking soit plein ???????? aucune possibilité de se garer.  J'apporte donc mon avis par mail.  NON à la modification du PLU  Ce que vont récupérer les montarnéens représente 9.3% de la surface totale du projet. C'est une blague j'espère !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!	Opposition globale au projet  Non à de nouveaux logements sur site cave coopérative  Y regrouper plutôt les équipements publics communaux  Finir d'abord la ZAC
22	Mme LUCIDO Maryse Montarnaud M9	Au vu de l'urbanisation décousue et galopante de notre village, et vu l'absence totale de prévision de notre mairie pour ce qui concerne la gestion et la sécurité dudit village, ma famille et moi ne souhaitons pas que la commune débute de nouvelles constructions.  Des constructions supplémentaires de logements sociaux vont mettre l'équilibre du village en péril, et notre école sera classée en ZEP, ainsi que le collège. Fini le village où il faisait bon vivre.	Urbanisation galopante de la commune  Non à de nouveaux logements sociaux.  Opposition au projet
23	Mme MAÏNA Caroline Montarnaud M4	Je trouve qu'il manque un grand parc avec aire de jeux pour les enfants puis des bancs/chemin/arbres pour balader et passer du bon temps avec les enfants en plein air. Le terrain de la cave coopérative serait l'idéal!  Ensuite pour le bâtiment en lui-même pourquoi pas quelques appartements (loft) mais une médiathèque	Espaces verts Parc  Equipements publics de proximité

		et/ou salle de réception + autres équipements qui pourraient profiter aux habitants de Montarnaud. Encore des villas et immeubles me semble un peu trop et dommage de ne pas exploiter cette zone de manière collective!	
24	M. MARTIN Jean 10 Rue de la Castelle Montarnaud M11	Tout nouveau Montarnéen, je suis consterné d'apprendre que l'on veut changer le PLU pour construire sur la zone de la cave coopérative.  Ma première impression à mon arrivée à Montarnaud fut de voir l'importante circulation basée et concentrée sur l'axe Saint Paul-Vailhauquès et La Boissière- Bel Air avec un croisement en plein centre du village.  Avant toute construction sur les terrains de la cave coopérative il est impératif de réaliser le contournement du village.  De nombreuses constructions sont en cours ou en projet (vers entrée côté Saint Paul) il est donc tout à fait inutile d'engorger le centre du village avec de telles habitations qui sous-entend de nombreuses voitures en plus. Il faut prévoir un regroupement des services municipaux, mairie, ateliers, entrepôts techniques des services municipaux, bibliothèque, médiathèques etc En conclusion je vous indique ma totale opposition à la modification du PLU pour faire des constructions.	Opposition au projet Circulation Déviation village Equipements publics
25	M. MARTINEZ Simon 29 rue Simone de Beauvoir Montarnaud M1	J'affirme mon total désaccord quant à la modification du PLU de la cave coopérative de Montarnaud ayant pour finalité des habitations.  Je souhaite que Monsieur le Maire prenne en compte les avis de ses administrés et arrête d'agir en despote. Il y a bien + urgent à s'occuper, notamment les routes impraticables, les locaux scolaires sous dimensionnés, l'accès piéton au centre du village catastrophique, l'aire de jeux pour les enfants moyenâgeuse et j'en passe  Pourquoi ne pas regrouper la Poste, la maison des associations et une nouvelle mairie ? Ou une EPHAD ?	Opposition globale au projet Prendre en compte les avis des administrés
26	M. MAURIN Michel 10 rue des Vignes Montarnaud R5 L1	Les constructions successives de ces dernières années (ZAC du Pradas) ont fait littéralement « exploser » brutalement son expansion démographique. Favorable à la transformation de l'ancienne cave en médiathèque ou autre équipement public. Opposé à la construction de deux bâtiments R+2 sur 2 400m² de plancher. Beaucoup de béton vient ternir le cachet que pouvait avoir Montarnaud. N'en rajoutez pas. Ce lieu symbolique doit rester à échelle humaine et maintenir une âme qui a tendance à disparaitre.	Opposition partielle au projet.  Oui a un équipement public en réhabilitation de la cave.  Non à de nouvelles constructions
27	M. MIGUET Michel R4 et M5	Difficultés d'accès au dossier sur site internet La tranche B de la ZAC est à finir, la tranche C va débuter, l'Espace Cave Coopérative est actuellement	Accès au dossier sur site internet Urbanisation en

\_\_\_\_\_

		inconstructible donc sans valeur, s'il devient constructible il sera trop cher pour la mairie. La position actuelle de la Mairie est dépassée, le stationnement et la circulation y est impossible. La cave serait un endroit stratégique pour les infrastructures municipales entre l'ancien et le nouveau Montarnaud. (+46ha).	cours de la ZAC Prix du foncier Stationnement Déplacement d'infrastructures municipales
28	Mme OUTOUMA Prisca Montarnaud M12	Je dis non à de nouveaux lotissements à Montarnaud et oui à des infrastructures.  J'ai choisi Montarnaud pour y vivre et donc l'aménagement d'espaces de rencontre des populations et des infrastructures divers. Ainsi nous ne serons pas obligés de nous rendre à Montpellier pour se faire.	Non à de nouveaux lotissements Oui à de nouvelles infrastructures
29	Mme WRUTNIAK-CABELLO Chantal  Elue majorité municipale  10 impasse de la Clairette Montarnaud  M14	Favorable au reclassement en zone UF en raison d'une activité agricole abandonnée depuis de nombreuses années.  Partie de territoire située en entrée de ville actuellement en friche, le bâtiment se dégrade au fil des ans et sa dangerosité a déjà été rapportée.  C'est une véritable verrue dans le paysage urbain, il est urgent de réhabiliter cette partie du territoire.  L'OAP proposée est présentée avec un plan d'ensemble cohérent raisonné et raisonnable. Il combine logements en nombre limité, du commerce de proximité, une activité culturelle avec le projet de médiathèque, des déplacements doux. Il prend en compte la continuité urbaine, il va garantir la conservation de la partie historique de la cave et donner une nouvelle identité à ce territoire.  Mme Wrutniak-Cabello s'oppose à l'idée de préempter, en effet au coût de la cave (qui ne pourrait être inférieur à l'estimation des domaines) devrait être rajouter ceux de la rénovation de la partie ancienne, la destruction des cuves qui soutiennent l'autre partie du bâtiment et la construction de nouveaux bâtiments.  De nombreuses autres municipalités qui ont acheté des caves se sont mises dans des situations financières telles qu'elles ont été obligées de revendre à des aménageurs pour garantir leur équilibre financier et sans réelle plusvalue en termes de bâtiment public.	Favorable au projet  Nécessité de réhabiliter la cave  OAP bien présentée, Plan d'ensemble cohérent  Non à la préemption les finances communales ne le supporteraient pas.  Exemples de communes qui ont été contraintes à des reventes à des aménageurs privés

#### Personnes reçues pendant les permanences

#### Le lundi 5 février 2018

4 personnes

(Mme Anne Gallière, Mme Bertrand Magali, Mme Marie Thérèse Gallière et Mr Miguet Michel)

#### Le vendredi 16 février 2018

5 personnes

(Mme Isabelle Aliaga-Bellec, Mme et M. Aubry, M. Laurent Illuminati et M. Miguet Michel)

#### Le mercredi 7 mars 2018

(M. Miguet, M. Bessodes, M. Courbot Daniel, M. Le Croisey, Mme Bousquet Cathy, Mme Briandy Claudine et M. Bresson Romain)

#### PETITIONS REMISES AU C-E:

- P1: pétition d'opposition au projet de 2016, remise, au C-E pour information, par Mme Aliaga-Bellec, présidente de l'association citoyenne de Montarnaud, comportant 133 signatures validées.
- P2: pétition, comportant 120 signatures validées, remise, en mairie, par Mme Magali BERTRAND et Mme Isabelle Aliaga-Bellec « association citoyenne de Montarnaud » les 5 et 16 février, puis par messagerie le 7 mars 2018.
- P3. : pétition de soutien au projet d'un groupe citoyen de Montarnaud comportant 125 signatures remises en mairie le 16 février 2018.

#### LETTRES REMISES OU ADRESSEES AU C-E:

- L1: Lettre de M. MAURIN Michel en date du 14 février 2018
- L2 : lettre de Mme ALIAGA-BELLEC transmise au C-E en pièce jointe à son mail (M7) du 16/02/18
- L3: Lettre de M. ARTIERES Jean-Marie en date du 20 février 2018
- L4: Lettre de M. CABELLO Gérard, maire de Montarnaud en date du 6 mars 2018

#### MESSAGES RECUS A L'ADRESSE MAIL DEDIEE :

- M1: Mail de M. Simon MARTINEZ reçu le 7 février 2018.
- M2: Mails de Mme Régine CHAMBON reçus du 8 février au 23 février 2018.
- M3: Mail de M. Cédric BENOIT reçu le 8 février 2018.
- M4: Mail de Mme Caroline MAÏNA recu le 8 février 2018.
- M5: Mails de M. Michel MIGUET recus du 11 au 22 février 2018 et le 7 mars.
- M6: Mail de M. Christophe LIOUX reçu le 13 février 2018.
- M7: Mails de Mme Isabelle ALIAGA-BELLEC reçus les 16 février et le p6 mars 2018.
- M8: Mail de M. René AUDRAN recu le 19 février 2018.
- M9: Mail de Mme Maryse LUCIDO reçu le 22 février 2018.
- M10: Mail de M. Emmanuel FAURE reçu le 28 février 2018.
- M11: Mail de M. MARTIN Jean reçu le 2 mars 2018.
- M12: Mail de Mme OUTOUMA Prisca reçu le 3 mars 2018.
- M13: Mail de Mme et M. BRIANDY Claudine et Claude reçu le 4 mars 2018.
- M14: Mail de Mme WRUTNIAK-CABELLO reçu le 5 mars 2018.
- M15: Mail de monsieur le maire de Montarnaud reçu le 6 mars 2018
- M16: Mail de M. GOBILLOT Alain reçu le 7 mars 2018.
- M17: Mail de M. BESSODES Jean-Luc en date du 7 mars 2018.
- M18: Mail de Mme BERTRAND Magali en date du 7 mars 218.

#### OBSERVATIONS INSCRITES AU REGISTRE D'ENQUÊTE :

- R1: Mme Anne GALLIERE.
- R2: Mme Magali BERTRAND.

\_\_\_\_\_

R3: Mme Marie Thérèse GALLIERE.

R4: M. Michel MIGUET.R5: M. Michel MAURIN.R6: Mme Mireille AUBRY.

R7: M. Laurent ILLUMINATI.

R8: Mme et M. Robert BRESSON.

R9: M. Guillaume DU BUC.
R10: Mme Anne GALLIERE.
R11: Mme Nathalie GALLIERE.
R12: Mme Cathy BOUSQUET.
R13: Mme Claudine BRIANDY
R14: M. Romain BRESSON.

# III SYNTHESE DES OBSERVATIONS

#### A l'attention de Monsieur le maire de la commune de Montarnaud

Le procès-verbal de synthèse a pour but de porter à la connaissance du maître d'ouvrage les observations recueillies auprès du public pendant l'enquête et de les synthétiser par thèmes. Le commissaire enquêteur a huit (8) jours après la clôture de l'enquête pour le commenter et le remettre au maître d'ouvrage lequel dispose de 15 jours pour présenter un mémoire en réponse. L'enquête débutée le lundi 5 février 2018 s'est terminée le mercredi 7 mars 2018 à 18 heures 00. Le déroulement de la procédure a été évoqué dans les paragraphes précédents.

Comme vu précédemment, il y a eu une participation importante de la part du public qui s'est prononcé en formulant des observations opposées.

- D'une part une forte opposition et des contre-propositions au projet souhaité par la commune. Des observations très critiques émanant en particulier de Mme ALIAGA-BELLEC et de M. BESSODES conseillers municipaux et communautaires et aussi de M. AUDRAN ancien 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme.
- D'autre part par des points de vue favorables, formulés par un public soutenant la municipalité et souhaitant voir aboutir le projet. Deux observations favorables émanant en particulier de Mme WRUTNIAK-CABELLO et de M. ARTIGUES Jean-Marie conseillers municipaux.

Les observations du public peuvent être résumées selon les douze thèmes suivants :

<u>Thème 1</u>: Organisation de l'enquête, transparence, facilités données au public :

Il est évoqué un accès au dossier sur le site internet de la commune compliqué pour des personnes non initiées. Un accès voiture à la mairie difficile en raison du parking attenant complet et d'une absence de places de stationnement à proximité. Il est évoqué un manque de transparence de la part de la municipalité sur le projet de modification du PLU.

#### Thème 2: Concertation:

Il est dénoncé des négociations tenues entre promoteur, propriétaire de la cave et la municipalité en dehors de toute concertation avec la population et les administrations pouvant être concernées. Absence de débat en conseil municipal et de réunion publique avec la population.

#### Thème 3: Procédure retenue:

La procédure de modification retenue ne serait pas conforme aux dispositions du code de l'urbanisme (article L.153-31) et en contradiction avec les écritures du rapport de présentation du PLU approuvé en vigueur et du PADD.

<u>Thème 4</u>: Avis favorables exprimés à travers une pétition signée de 125 personnes plus 5 observations formulées individuellement dont celles de Mme WRUTNIAK-CABELLO et M. ARTIERES conseillers municipaux.

Ces personnes ne souhaitent pas un centre-ville déserté et une commune surendettée, (le projet alternatif couterait 2 millions d'euros au contribuable). Elles font état des fortes contraintes liées à la structure du bâtiment (cuves de stockage qui soutiennent les murs du bâtiment) et relèvent l'intérêt d'une médiathèque gratuite au bénéfice de la population. M. ARTIERES formulant cependant des propositions pour un lot espaces verts, des liaisons piétonnières et cyclables et pour un règlement qui ne bride pas une installation souhaitable de panneaux solaires et photovoltaïques.

<u>Thème 5</u>: Avis défavorables et opposition globale au projet de modification du PLU exprimés à travers une pétition signée de 123 personnes plus 22 observations formulées individuellement dont en particulier Mme ALIAGA-BELLEC et M. BESSODES conseillers municipaux et M. AUDRAN ancien 1<sup>er</sup> adjoint délégué à l'urbanisme.

Vocation de la cave coopérative réhabilitée à revoir pour accueillir en priorité des équipements publics communaux nouveaux, et permettre le déplacement de certains équipements publics existants (mairie, maison des associations etc...). Permettre la réalisation d'espaces verts (parc jeux pour les enfants).

<u>Thème 6</u>: Servitude AC 1 de protection du site et des monuments historiques château de Montarnaud et église Notre Dame du Fort.

Cette servitude serait mal prise en considération et serait affectée par le projet.

<u>Thème 7</u>: OAP: Quid du maintien de la visibilité de la cave ? en raison de l'ilot commerces et bureaux en bordure de la voie de desserte.

#### Thème 8: Aspect financier:

Retour aux Montarnéens de la jouissance d'un bien qu'ils ont financé, faire « jouer » le droit de préemption urbain de la commune pour acquisition de la cave coopérative et son intégration dans le domaine public communal.

<u>Thème 9</u>: Sécurité des accès et du cheminement des piétons et cyclistes (notamment collégiens) se rendant au collège ou sur les équipements sportifs.

#### Thème 10: Nuisances:

Il est évoqué par les riverains de la rue « la Carrièrrasse » des craintes sur le risque inondation (fossé de la Carrièrrasse à buser), sur le bruit et sur l'aspect visuel3

23

- <u>Thème 11</u>: Urbanisation en cours de la commune : Trop rapide et contraire aux engagements pris en 2014 par la municipalité. La ZAC du Pradas est encore loin d'être achevée, les infrastructures de la ZAC sont défaillantes, il demeure encore beaucoup de terrains constructibles au regard du PLU actuel, stop au béton.
- <u>Thème 12</u>: ZAC du Pradas. Participations de l'aménageur pour le financement de certains équipements de superstructures. Lesquels ont été réalisés. Quelles participations ont ou devraient être versés à la commune par l'aménageur pour le seul financement de la médiathèque.

& & & & & & & & &

Le commissaire enquêteur qui de son côté a bien étudié le dossier en complément des observations du public vous pose les questions suivantes :

#### Question 1:

Le PLU de la commune indépendamment de la présente modification est en cours de révision, le C-E observe que cette procédure est bien avancée : en effet le projet a été « arrêté » par DCM du 28 juin 2016 en vue de sa transmission, avant enquête publique, pour avis aux personnes publiques associées. Cela fait plus de 18 mois. Pouvez-vous me dire où en est cette procédure et éventuellement les raisons de ce retard.

Par ailleurs le bulletin municipal de janvier 2018 fait état d'un projet de modification n° 7 du PLU. La modification n° 5 en cours, la modification n° 6 récemment approuvée en 2016 et la n° 7 projetée sont-elles en cohérence avec votre projet de révision de PLU « arrêté » ?

#### Question 2:

La notice explicative du projet de modification du PLU rappelle le planning d'avancement des travaux d'extension de la station d'épuration des eaux usées. Pouvez-vous me confirmer si le planning prévisionnel a bien été tenu et si la mise en service de la STEP agrandie pourra bien être mise en service en novembre 2018.

#### Question 3:

Pouvez-vous me préciser, (en liaison avec le thème 5 précédent) les conditions d'acquisition (propriétaire acheteur coût) de la cave coopérative et des terrains attenants actuellement zonés UE. Les conditions financières de réalisation de la médiathèque et des subventions éventuelles (département, communauté de communes, Etat)

#### Question 4:

Pouvez-vous me préciser quelle prise en compte sera faite par la municipalité des avis formulés par les personnes publiques consultées.

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement, je vous invite à m'adresser, dans un délai maximal de 15 jours, à compter de la date de remise du présent

document, un mémoire en réponse au regard des observations du public reprises au PV de clôture de l'enquête et résumées au PV de synthèse.

Ce mémoire en réponse devra m'être adressé par courrier postal. En outre il devra également m'être transmis, par courriel sous forme de pièce jointe au format Word afin de me permettre d'insérer vos réponses (copier/coller), si besoin, dans le rapport d'enquête.

Etabli par le commissaire enquêteur le 08/03/2018 à l'attention du maire de la commune

Remis en mains propres à monsieur le maire le mardi 13 mars 2018 en matinée

#### Marie Christine BOYER

NOTA: VOUS AVEZ ETE DESTINATAIRE DE L'INTEGRALITE DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE PUBLIC (TRANFERT DES COURRIELS, COPIE DES OBSERVATIONS PORTEES AU REGISTRE D'ENQUÊTE ET COPIE DES COURRIERS PAPIERS)